



RTBF.BE INFO SPORT CULTURE TV RADIO VIDÉO

NEWSLETTER PARTAGER

15° 20° Mercredi 05 octobre
Météo Belgique

rtbf.be
info

sur RTBF Info Web

Services: Info trafic, Bourse, Boutique, Teletexte

Accueil Belgique Régions Monde Economie **Société** Médias Etcetera

Opinions

Société **Accueil**

BELGIQUE | Mis à jour le lundi 3 octobre 2011 à 19h06

La scission de BHV judiciaire divise des avocats francophones et flamands

Article Images

ENVOYER IMPRIMER 2

Images



Jean-Pierre Buyle

L'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles est opposé à la scission de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, a indiqué lundi son bâtonnier, Jean-Pierre Buyle, dans un communiqué. L'Ordre des barreaux flamands a réagi, estimant que l'interprétation de ses confrères francophones bruxellois est erronée.

La scission "supprimerait le droit pour les 150 000 justiciables francophones établis dans l'arrondissement administratif de Hal-Vilvorde, d'agir en justice, dans leur langue, tant comme demandeurs que comme défendeurs, alors qu'ils peuvent le faire à l'heure actuelle", estime Jean-Pierre Buyle.

Elle provoquerait également de nombreuses difficultés fonctionnelles ainsi qu'une concurrence juridico-linguistique. L'institution prône le dédoublement des tribunaux dans l'intérêt des justiciables.

"Ce sont les principes du droit à un procès équitable et des droits de la défense qui sont en jeu et non pas une simple question de langue des magistrats", a rappelé l'Ordre.

L'Ordre des barreaux flamands réagit et insiste sur le principe d'unicité linguistique des tribunaux

La position de Jean-Pierre Buyle apparaît erronée à l'Ordre des barreaux flamands. D'après un communiqué de cette institution, si "en affaires pénales, tous les Belges peuvent choisir la langue de la procédure, indépendamment de leur lieu de résidence", en matière civile, c'est "totalement différent".

La démonstration juridique de l'Ordre des barreaux flamands aboutit à la conclusion qu'en Flandre "l'opportunité pour les francophones de comparaître devant un juge francophone dans une procédure civile ou de choisir le français comme langue de procédure, est déjà très limitée". Le principe d'unicité linguistique du tribunal vaut pour tout le pays, sauf pour les 19 communes de Bruxelles (où les tribunaux sont bilingues), rappelle le communiqué.

Pour les 35 communes flamandes de l'arrondissement judiciaire actuel de BHV (y compris les six communes à facilités), le principe d'unicité linguistique s'applique donc et la procédure doit avoir lieu en néerlandais.

RTBF avec Belga

Et aussi

Le CD&V annonce qu'il faut se préparer à une scission de l'arrondissement judiciaire de BHV

Les négociateurs dans la dernière ligne droite ?

Les plus populaires - Société

Plus vus Plus commentés

- 1 Des perquisitions à la Communauté française
- 2 Nobel de médecine: un des lauréats décède peu avant de recevoir...
- 3 La Flandre ouvre son premier chantier d'ensablement de la côte
- 4 Son futur mari la quitte, elle décide de s'épouser elle-même
- 5 Comment la police paye-t-elle ses "indics" ?
- 6 Maisons de repos: les dépenses explosent
- 7 L'énergie noire, la plus grande énigme de l'univers

Dernière Minute

Société

- 09:03 Chili: le télescope ALMA, dans le désert, sonde les galaxies lointaines...
- 07:14 Procès Jackson: étrange coup de fil du Dr Murray à une petite amie
- 06:51 L'énergie noire, la plus grande énigme de l'univers
- 21:23 Le nouveau patron d'Apple lève le voile sur le nouvel iPhone 4S
- 20:30 Il s'immole dans sa voiture avec ses enfants après avoir tué son époux...
- 18:57 Chute d'une poutre à Planckendael: un garçon de 14 ans dans un état...
- 17:22 Tanja Kiewitz, ambassadrice de charme de Cap 45
- 15:21 Le Centre National de Football Euro 2012 à...